

TGIRT-EIBJ Mistissini

UA 26-61 et 26-62

Procès-verbal de la

NEUVIÈME RENCONTRE

Tenue le 9 novembre 2017, à la salle Emmett H. MacLeod Memorial de l'Édifice
du Conseil de la Nation Crie de Mistissini



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

APPROUVÉ LE : 6 FEVRIER 2018

TGIRT-EIBJ MISTISSINI NEUÈME RENCONTRE

DATE : Le 9 novembre 2017
HEURE : 10 h 12
LIEU : Salle Emmett H.
 MacLeod Memorial de
 l'Édifce du Conseil de
 la Nation Crie de
 Mistissini

OBSERVATEURS

INVITÉS

ANIMATRICE

PRÉSENCES

HESTER, Gary
 GOSSELIN, Marie-Ève
 MICHEL, Dion
 MACLEOD, Pamela
 LONGCHAP, Matthew
 PETAWABANO, Hubert
 GRAVEL, Mireille
 LESSARD LEGARE, Miriam-Audrey
 BOUDREAULT, Jean-Pierre
 SECOND, Julien (Tél.)
 LEMIEUX, Nicolas
 HOGUE, Dany
 LEPAGE, Dave (Tél.)
 DALLAIRE, Sophie (Visio)
 MORASSE, Johanne

ORGANISME

Mistissini Land Registry
 FaunENord – Huiles essentielles Nordic
 Mistissini Forestry
 Mistissini Environment Authority
 Mistissini Forestry
 Mistissini Land and Environment
 Nibiischii
 FaunENord – Huiles essentielles Nordic
 Chantiers Chibougamau
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Faune
 GNC
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Forêt
 CIFQ - FSC Chantier Chibougamau
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Forêt
 Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

POINTS	RESULTATS OU SYNTHESSES DES DISCUSSIONS	DECISIONS
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute le 9 novembre à 10 h 12.	Sur proposition de M. Dion Michel, dûment appuyée par M. Jean-Pierre Boudreau, il est unanimement convenu d'ouvrir la rencontre à 10 h 12 le 9 novembre 2017.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 9 novembre 2017.	M ^{me} Morasse passe en revue les points de l'ordre du jour. M. Dave Lepage se joindra à la rencontre par téléphone au Point 6 « Présentation FSC-Chantier Chibougamau ».	Sur proposition de M. Jean-Pierre Boudreault, dûment appuyée par M. Matthew Longchap, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 septembre 2017.	M ^{me} Morasse passe en revue le procès-verbal de la rencontre de la TGIRT-EIBJ Mistissini du 25 mai 2017. Des corrections sont demandées relativement à l'orthographe des noms des personnes et/ou organisations présentes. Également au point 4, quatrième paragraphe, remplacer « sera alors traité » par « serait souhaitable » et « 50 » par « 20 ». Et au sixième paragraphe, remplacer « a déposé » par « déposera ».	Sur proposition de M. Dion Michel, dûment appuyée par M. Matthew Longchap, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les modifications demandées.
4. Suivi de la rencontre du 7 septembre 2017	M ^{me} Morasse passe en revue les points du procès-verbal qui demandaient un suivi : 1) Concernant le VO « Optimisation du réseau de chemin forestier », une rencontre téléphonique des comités techniques chemin des 9 TGIRT-EIBJ a eu lieu tel que prévu le 15 septembre 2017. Quatre thèmes ont été abordés, soient : la construction, la fermeture,	Le GREIBJ présentera à une prochaine rencontre la carte des chemins à prioriser pour leurs entretiens lorsque des programmes d'investissements pour ce genre de travaux seront en vigueur.

POINTS	RESULTATS OU SYNTHESSES DES DISCUSSIONS	DECISIONS
	<p>l'entretien des chemins et le contrôle des castors. En ce qui a trait à la construction de chemin, cet aspect est pris en charge par le MFFP via les PAFIO. Bien qu'une procédure de fermeture de chemin soit en vigueur, il fut convenu que les futures demandes de fermetures de chemins devraient être adressées avant même qu'ils ne soient construits (ex. lors des consultations PAFIO) et principalement pour les chemins d'hiver. Concernant l'entretien des chemins, celui-ci est pris en charge par les industriels lorsqu'ils ont des travaux en cours. Toutefois, les membres ont convenu de faire parvenir les fichiers de formes du tracé des chemins forestiers qu'il serait important de maintenir en bon état même en absence de travaux d'industriels. Cette carte des chemins multiressources prioritaires sera présentée à la TGIRT-EIBJ Mistissini de façon à convenir des endroits prioritaires advenant certains programmes d'investissements pour la réfection de ces chemins. Il fut également fortement suggéré de convenir d'une stratégie à long terme pour le contrôle de la population de castor et de ses ouvrages causant des dommages aux chemins avant même d'investir dans la réfection de ces chemins.</p> <p>2) Le Groupe de Travail conjoint (GTC-Mistissini) et la TGIRT-EIBJ Terres de Catégorie II, en collaboration avec M^{me} Sophie Dallaire du MFFP, effectuent un exercice de planification qui servira entre autre à fournir les précisions nécessaires (lignes directrices pour l'aménagement faunique) aux étapes subséquentes d'analyse des VO-fauniques avec la TGIRT-EIBJ Mistissini. Les VO approuvés par la table seront ensuite soumis au Conseil Cri Québec sur la Foresterie (CCQF) et par la suite inclus dans le PAFIT.</p> <p>3) M^{me} Marie-Ève Gosselin informe les membres que le projet d'identification de 10 lacs d'intérêt sur les UA de la TGIRT-EIBJ Mistissini se poursuit en collaboration avec Nibiistchii. Les 5 premiers lacs ont été identifiés, soient : Lac Frotet, Cosnier, Tournemine, Trolus et Lemieux et seront présentés à la prochaine rencontre de la TGIRT-EIBJ Mistissini.</p> <p>4) Le tracé du sentier de motoneige TransEeyou sera complété en décembre 2017. Ce VO/Mesure d'harmonisation sera donc traité lorsque la TGIRT-EIBJ Mistissini recevra le tracé du sentier sur les terres de Catégorie III.</p> <p>5) À la rencontre précédente, il fut convenu de laisser l'enjeu thé du Labrador dans la grille des VO et de ne pas le traiter maintenant dans le processus</p>	<p>La TGIRT-EIBJ Terres de catégorie II tiendra sa prochaine rencontre à la mi-novembre 2017. Lors de cette rencontre, il sera question de développement d'une stratégie faunique (poisson, orignal, petits gibiers) avec M^{me} Sophie Dallaire et ces travaux débiteront avec les terres de catégorie II.</p> <p>Les 5 premiers lacs d'intérêt identifiés (Lac Frotet, Cosnier, Tournemine, Trolus et Lemieux) seront présentés à la prochaine rencontre de la TGIRT-EIBJ Mistissini.</p> <p>Dossier en cours.</p>

POINTS	RESULTATS OU SYNTHESSES DES DISCUSSIONS	DECISIONS
	<p>d'établissement d'un VOIC. La possibilité que la région Nord-du-Québec se dote d'un plan de gestion de la ressource thé du Labrador devrait être traitée puisque les zones à fort potentiel ne feront pas l'objet de récolte forestière pour les 20 prochaines années.</p> <p>6) Concernant l'enjeu des peuplements de pinèdes grises, FaunENord doit faire un exercice de planification afin de déterminer si ça vaut la peine de faire un VOIC.</p> <p>7) Concernant la démolition et la reconstruction du pont de la rivière Témiscamie, les membres s'informent s'il y aura un ponceau d'évacuation de crues printanière qui sera installé aux abords du pont. M^{me} Morasse informe la table que le GREIBJ et le GNC travaillent présentement sur le dossier. Les membres s'informent également s'il est possible de laisser une partie des matériaux de démolition sur le site afin que les maîtres de trappe puissent en faire usage à leurs campements. M^{me} Morasse informe la table que l'entrepreneur fera des empilements près du pont avec les matériaux de démolition préalablement identifiés par les maîtres de trappe. Toutefois, les maîtres de trappe ont la responsabilité de transporter ces matériaux à leurs campements avant la fin des travaux (mi-décembre 2017), car l'entrepreneur a la responsabilité de nettoyer le site à la fin des travaux. M. Michel Dion se charge d'aviser les maîtres de trappe de transporter les matériaux de démolition avant la fin des travaux.</p>	<p>Dossier en cours.</p> <p>Dossier en cours. FaunENord déposera un projet concernant les pinèdes grises dans le cadre du Plan Nord.</p> <p>M. Michel Dion avisera les maîtres de trappe de transporter les matériaux de démolition à leurs campements avant la fin des travaux de construction du pont de la rivière Témiscamie.</p>
5. Correspondance du GREIBJ	Aucune correspondance	
6. Présentation FSC Chantier-Chibougamau	<p>À la rencontre du 7 septembre 2017, MM. Frédéric Laliberté et François Bellavance de Chantier Chibougamau ont présenté la nouvelle démarche d'analyse de risque provinciale réalisée en collaboration avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), les industries et Incos stratégie.</p> <p>Cette démarche est en lien avec les nouvelles exigences de la norme de Chaîne de traçabilité FSC en ce qui concerne le bois contrôlé. Le bois contrôlé désigne le bois non certifié pouvant être mélangé au bois certifié FSC lorsqu'on utilise une déclaration FSC mixte.</p> <p>L'analyse de risque présente les différentes stratégies mises en place au Québec afin d'atténuer le risque, ou que ce dernier soit faible, que le bois non certifié FSC, pouvant être mélangé à du bois certifié, proviennent de l'une ou l'autre des sources d'approvisionnement controversées suivante, en s'attardant principalement sur</p>	<p>Considérant qu'une présentation sur l'analyse de risque visant l'application de la « Norme FSC du Bois contrôlé » a été faite à la TGIRT-EIBJ Mistissini le 7 septembre 2017 et que les modifications demandées ont été apportées à la proposition de résolution d'appui de la TGIRT-EIBJ Mistissini à l'endroit de la « Norme FSC du Bois contrôlé »;</p> <p>Sur proposition de M. Dion Michel, dûment appuyée par M. Hubert Petawabano les membres présents à la rencontre du 9 novembre 2017 sont unanimes à reconnaître, qu'en</p>

POINTS	RESULTATS OU SYNTHESSES DES DISCUSSIONS	DECISIONS
	<p>les Catégories 2 et 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie 1 – Forêt récoltée illégalement - Catégorie 2 – Forêt récoltée en violation de droits traditionnels ou civils - <i>Critère 2.4</i> – Processus reconnus pour résoudre les conflits de grande ampleur portant sur les droits traditionnels; - <i>Critère 2.5</i> – Il n'existe pas de preuve de violation de la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) - Catégorie 3 – Forêt dans laquelle de hautes valeurs de conservation sont menacées - <i>Critère 3.2</i> - Un système de protection rigoureux est en place et garantit que les HVC subsistent dans l'écorégion - Catégorie 4 – Forêt qui est convertie en plantations ou en territoires à vocation non forestière - Catégorie 5 – Forêt où sont plantés des arbres génétiquement modifiés <p>À la fin des discussions sur cette présentation du 7 septembre 2017, les membres ont demandé de reporter à la prochaine rencontre la demande d'appui de la table afin de consulter le GNC relativement à des modifications concernant le libellé de la résolution. Lors de la rencontre de la TGIRT-EIBJ Mistissini du 9 novembre 2017, les membres ont discuté sur la proposition de résolution modifiée afin de tenir compte des commentaires concertés de la table.</p>	<p>s'appuyant sur les connaissances actuelles, les risques sont faibles que le bois récolté au Québec, plus spécifiquement celui provenant de l'Écorégion NA0602 incluse dans l'UA 26-61 et 26-62, origine de forêts de sources non contrôlées telles que définies par les critères 2.4 (mécanisme de résolution de conflit), 2.5 (respect des droits des premières nations) et 3.2 (hautes valeurs de conservation).</p>
<p>7. Présentation du MFFP « Rapport de consultation publique de septembre-octobre 2017 »</p>	<p>M. Dany Hogue informe les membres qu'aucun commentaire n'a été formulé lors de la consultation publique sur les modifications apportées au PAFIO 2017-2018 de l'UA 26-62 qui s'est tenue du 11 septembre au 6 octobre 2017.</p>	
<p>8. Présentation du MFFP « PAFIO 2018-2023 »</p>	<p>M. Dany Hogue présente le PAFIO 2018-2023. Les membres échangent leurs commentaires en consultant les cartes. M^{me} Morasse rappelle aux membres que c'est à cette étape-ci de la planification qu'il serait possible d'identifier sur les cartes les chemins prévus pour la construction qui pourraient être soumis dès le départ à une analyse de sa fermeture après usage.</p>	<p>Les membres ont jusqu'au 19 novembre 2017 pour faire parvenir leurs commentaires au MFFP ou au GREIBJ concernant le PAFIO 2018-2023.</p>
<p>9. Présentation du nouveau « Guide TGIRT »</p>	<p>M. Dany Hogue informe les membres que le nouveau guide sur les TGIRT est disponible sur le site web du MFFP.</p>	

POINTS	RESULTATS OU SYNTHESES DES DISCUSSIONS	DECISIONS
10.Présentation du MFFP suivi des « Enjeux écologiques du PAFIT 2018-2023 »	M ^{me} Sophie Dallaire présente les données statistiques des enjeux écologiques appliqués aux UA 26-61 et 26-62. L'information relative aux connaissances actuelles concernant les risques d'accident de régénération après feu et les impacts des chemins sera présenté à une prochaine rencontre.	Le MFFP transmettra à une prochaine rencontre l'information relative aux connaissances actuelles concernant les risques d'accident de régénération après feu et les impacts des chemins sur les terres humides.
11.Adoption du calendrier des rencontres de la TGIRT-EIBJ Mistissini 2018	Les membres conviennent d'adopter le calendrier des rencontres de la TGIRT-EIBJ Mistissini tel que présenté avec un changement de date du 1er mai au 31 mai 2018.	Sur proposition de M ^{me} Mireille Gravel, dûment appuyée par M. Matthew Longchap, il est unanimement convenu d'adopter le calendrier des rencontres 2018 de la TGIRT-EIBJ Mistissini avec les modifications demandées.
12.Enjeux, préoccupations, VOIC locaux de la TGIRT-EIBJ Mistissini	Aucune nouvelle préoccupation.	
13. Divers		
11. Levée de la rencontre	Les membres sont priés d'inscrire à leur agenda la prochaine rencontre de la TGIRT-EIBJ Mistissini qui aura lieu le 6 février 2018 à 10 h. La rencontre se termine à 13 h 42 le 9 novembre 2017.	Sur proposition de M ^{me} Marie-Ève Gosselin, dûment appuyée par M. Gary Hester, il est unanimement convenu de lever la rencontre à 13 h 42 le 9 novembre 2017.